



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-10-2026 /

Dossier complet le : 12-10-2026 /

N° d'enregistrement : 024692/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une ZMEL - LA ROQUE JAUNE - REVILLE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

USAGERS DES MOUILLAGES DE REVILLE

Raison sociale

ASSOCIATION

N° SIRET

81418324000013

Type de société (SA, SCI...)

Associations

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BECKMANN

Prénom(s)

OLIVIER

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales., 9D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le mouillage des petits bateaux dans les anses cotieres est une pratique ancienne liee a la proximite du lieu de residence et des lieux de peche. Les usagers sont, pour la grande majorite, des locaux ou quelques vacanciers en residence sur la commune. Afin de pourvoir a la bonne gestion des mouillages existants et en place depuis de nombreuses annees dans les zones concernees, les usagers des mouillages de Reville se sont groupes et ont cree le 02 fevrier 2001 une association type loi 1901 nommee « Association des Usagers des Mouillages de Reville ». Cette association gere les ZMEL de Reville depuis decembre 2006. Son objet est « la sauvegarde, l'harmonie et la bonne tenue des mouillages collectifs de Reville ». L'AOT des 4 ZMEL existantes ayant ete renouvelee en Aout 2024, l'Association des Usagers des Mouillages de Reville souhaite creer une AOT complementaire et poursuivre la gestion des ZMEL de Reville. Les ZMEL actuelles sont reparties sur 4 zones. La presente demande porte sur 30 mouillages complementaires sur une future ZMEL dite « La Roque Jaune ».

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette demande est de regulariser une pratique existante depuis plusieurs annees de mouillages de bateaux legers sur la zone dite "La Roque Jaune". Le projet de creation de cette nouvelle ZMEL permettra une utilisation harmonieuse de l'utilisation de l'environnement de la plage de "La Roque Jaune" avec la place laissee aux promeneurs et baigneurs en haut d'estran, et le mouillages des bateaux en bas d'estran.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Lors de la phase travaux, le projet consistera sur 3 jours maximum, a la basse mer, a la pose par enfouissement des plots betons (pre-fabriques auparavant a terre afin de limiter l'impact potentiel sur l'estran) sur l'estran pour le positionnement des mouillages. Ces derniers seront positionnes au point GPS precis determines dans le dossier de creation de la ZMEL (comme propose sur le plan en echange avec la DDTM - Service Littoral).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de la phase d'exploitation, les mouillages sont en position a demeure et aucune incidence sur le milieu n'est a prevoir. En effet, les bateaux qui viennent au mouillage seront de petites unites (voiliers ou bateaux de plaisance) majoritairement inferieures a 6,50 m et a faible tirant d'eau. De plus, aucun ravitaillement de carburant, ni carenage, ou entretien des bateaux ne sera autorise sur la ZMEL. Les dechets generes par les bateaux devront etre decharges et tous emmenes a terre. Les bateaux presents sur la zone de mouillage sont de petites unites ne disposant pas de toilettes a bord, il n'y aura donc pas de rejet dans la zone. Les bateaux viendront au mouillage dans une zone de navigation limitee a 3 noeuds, et s'ils seront presents pour etre a poste entre deux navigations vers les zones de peche et de navigation. L'utilisation de la zone sera autorisee du 01/05 au 31/10, mais la majorite du temps les postes de mouillages ne seront pas tous utilises, les pics de frequentation etant situes sur une duree limitee en Juillet et Aout. La securite est assuree car les promeneurs et baigneurs seront sur le haut de l'estran, alors que les bateaux au mouillage seront en bas de l'estran. De plus la securite de navigation sera egalement assuree car le projet de ZMEL est situee en bas d'estran et la zone de ZMEL sera delimitée par une boue jaune aux 4 coins. S'agissant du demantelement potentiel en fin d'exploitation, la ZMEL sera constituee uniquement de mouillages legers qui peuvent etre retires en quelques jours sans impact.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ZMEL : articles R2124-39 a 55 du code general de la propriete des personnes publiques (CGPPP), examen au cas par cas de dispense d'une etude d'impact au regard de la rubrique 9.d), le formulaire Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le projet se répartit en environ 30 mouillages organisés en 2 sous zones (6 cote Ouest et 24 cote Est). La superficie globale utilisée sur l'estran est limitée à environ 34 000 m ² .	(34 000, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé sur le Domaine Public Maritime donc hors PLU, mais les habitations à proximité du projet sont toutes en assainissement collectif. Il n'est pas prévu de construction pour le projet.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF I (id 3879 ESTRAN TATIHOUE / LA HOUGUE) et II (5155 TATIHOUE / SAINT VASST LA HOUGUE)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	50 760 REVILLE
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Tours Tatihou et La Hougue (id 1283-011) (Projet de ZMEL a environ 2 km et tres peu visible depuis l'Ile de Tatihou).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRL approuve en 2025
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRL approuve en 2025
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Nature 2000 Directive Habitat - Tatihou, Saint Vaast La Hougue (id 230)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun usage.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir Formulaire Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Non. Mais emprise maximale d'Environ 34 000 m2
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Déplacements limités des bateaux à l'arrivée et au départ des mouillages., quelques minutes par jour. La vitesse est limitée à 3 nœuds dans la zone afin de limiter les nuisances sonores (certains navires naviguent à la voile) et les risques pour la navigation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit très limité à l'arrivée et au départ des bateaux vers les postes de mouillages (et voile). Seulement quelques minutes par jour. Pour limiter les nuisances, la vitesse est limitée à 3 nœuds dans la zone
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

RAS

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Afin d'assurer la sécurité de navigation, la vitesse est limitée à 3 nœuds et la zone sera balisée à chaque angle par une bouée jaune. - Afin de limiter l'impact sur les espèces locales, les mouillages sont à poste et ne bougent pas. - À marée haute la jonction Terre/ZMEL se fait avec de très petites embarcations de type "annexes" utilisées à la rame. - Afin de limiter les nuisances sonores, la vitesse est limitée à 3 nœuds dans la zone. (Certains navires naviguent à la voile). - Afin de respecter l'harmonie du site, le haut de l'estran sera utilisable plutôt par les promeneurs et baigneurs et le bas de l'estran par les bateaux au mouillage. - Les bateaux présents sont de petites unités ne possédant pas de toilettes à bord, il n'y aura donc pas de rejets. - Le règlement de la zone imposera aux plaisanciers de repartir avec l'ensemble des déchets qu'ils auraient pu générer, pas de dépôts prévus dans la zone.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme explique au 6.5., le projet consiste au mouillage de quelques bateaux en bas d'estran. Comme indique au 6.5., le projet de ZMEL n'engendrera pas d'impact significatif sur l'environnement notamment grâce l'elaboration d'un reglement interieur qui permettra une utilisation respectueuse de l'environnement sur la zone (pas de carenage, pas de rejets, pas de dechets, zone de navigation limitee et securisee...). Aussi, au regard du present Dossier complete, il apparait selon nous que le projet ne necessite pas une evaluation environnementale. Au meme titre que les 4 ZMEL existantes (presentant les memes configurations et le meme reglement interieur) n'ont pas fait l'objet d'evaluation environnementale en 2024. En effet, l'ampleur du projet est d'une emprise moindre et d'un

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)